

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 29 janvier 2013

CABINET DU PREFET

CELLULE SECURITE
ROUTIERE

Affaire suivie par :
Marc CHEVRE

Tél. 05.46.27.45 95
Fax. 05.46.27.43.40
marc.chevre

@charente-maritime.gouv.fr

La Préfète de la Charente-Maritime

à

destinataires selon liste jointe

Objet : Appel à projets 2013 du Programme Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la préfecture de la Charente-Maritime lance un appel à projets visant à élaborer le programme d'actions à mettre en œuvre pour l'année 2013. Ce programme réunit des actions de prévention s'appuyant sur la formation, l'éducation, la sensibilisation et la communication en direction de tous les publics.

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, l'Etat et le conseil général apportent, depuis plusieurs années, leur concours financier ou logistique aux projets retenus dans le programme départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Ces projets peuvent être présentés par des associations, des collectivités locales, des services de l'Etat, des entreprises ou des organismes sociaux-professionnels.

I – Les orientations prioritaires d'emploi du fonds pour 2013 :

Les propositions d'actions soumises au PDASR devront s'inscrire dans les priorités identifiées par **le plan départemental de lutte contre l'insécurité routière pour 2013** (disponible sur www.charente-maritime.gouv.fr).

Le plan départemental a fixé les sept priorités suivantes pour la prévention routière:

- 1- la vitesse ;
- 2- la lutte contre la conduite en état d'alcoolémie ou sous l'emprise de stupéfiants ;
- 3- les comportements à risques ;
- 4- les jeunes ;
- 5- les seniors ;
- 6- les deux roues motorisés ;
- 7- les cyclistes.

II- Principes généraux d'attribution des crédits PDASR :

Le projet proposé au financement de l'Etat doit répondre aux critères suivants :

- ✓ S'inscrire en conformité avec les objectifs du plan départemental de lutte contre l'insécurité routière pour 2013 ;
- ✓ Etre innovant au regard des enjeux visés en matière de prévention routière ;
- ✓ Veiller à ne pas relever de l'activité habituelle ou du fonctionnement ordinaire du service porteur ;
- ✓ Etre co-financé : la subvention PDASR ne peut à elle seule couvrir l'intégralité du coût global de l'action ;
- ✓ Poursuivre des objectifs clairement définis et faire l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs pré-établis.

Une priorité de financement sera donnée au projet qui couvre la totalité du territoire départemental.

III- Montage et sélection des projets :

Un règlement précisant les modalités de l'appel à projets et intégrant des "fiches projets" correspondant aux enjeux prioritaires, est disponible à l'attention des porteurs de projets pour apporter les éléments nécessaires quant à l'organisation et l'obtention du soutien financier du PDASR.

Le bureau de la sécurité routière de la préfecture est à votre disposition pour toute précision.

La fiche d'inscription ci-jointe doit parvenir au bureau de la sécurité routière de la préfecture **avant le 8 mars 2013**, dernier délai. Tout dossier arrivé hors délai sera rejeté.

La décision d'attribution des crédits sera prise par le Directeur du cabinet du Préfet de la Charente-Maritime, chef de projet Sécurité Routière départemental, en fonction des crédits disponibles.

Les décisions seront notifiées par courrier au demandeur.

La Préfète,



Béatrice ABOLLIVIER

Destinataires :

- Monsieur le Président du Conseil Général ;
- Monsieur le Président de l'association des Maires de la Charente-Maritime ;
- Monsieur le Député-Maire de La Rochelle ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Rochefort ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Saintes ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Royan ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Jonzac ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Jean d'Angely ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Surgères ;
- Communautés d'Agglomérations et Communautés de Communes de la Charente-Maritime ;
- Messieurs les Procureurs de la République de La Rochelle et de Saintes ;
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime ;
- Monsieur le Commandant de la CRS 19 ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ;
- M. le chargé de mission deux roues motorisé ;
- Madame la directrice médicale du SAMU ;
- Carsat Centre Ouest ;
- Autoroutes du Sud de la France ;
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Atlantique ;
- Association Nationale de Prévention Alcoologie et Addictologie 17 ;
- Association de Promotion des Actions de Prévention sur l'Agglomération Rochelaise et le Département de la Charente-Maritime (APAPAR) ;
- Association Saintaise de Prévention et de Sécurité Routière (ASPSR) ;
- Association Boiffiers-Bellevue ;
- Association nationale des usagers accidentés de la route ;
- Association Tony Man la route tue ;
- Croix Rouge ;
- Association Ré-actions
- Association Ré handi tennis ;

- Association Ivhoir ;
- Association Vélo école ;
- Comité départemental de cyclotourisme 17 ;
- Association Saintes à vélo ;
- Fédération française des motards en colère 17 ;
- Automobile Club de Charente-Maritime ;
- Association pour la conduite et la formation des motards de Haute-Saintonge ;
- Foyer des Jeunes Travailleurs de La Rochelle ;
- Foyer des Jeunes Travailleurs de Saint-Jean d'Angely ;
- Institut de Formation des Soins Infirmiers ;
- La Prévention Routière ;
- Mission Locale de la Saintonge ;
- Prévention Maïf 17 ;
- Rotary club de Saint Jean d'Angely ;
- Rotary club de Saintes ;
- Association Française des Exploitants Discothèques Dancings (AFEDD) ;
- Intervenants Départementaux de Sécurité Routière porteurs de projets.